

Province du Québec
Municipalité du canton Joly

9 janv. 1893 A une assemblée publique des contribuables de la municipalité du canton Joly, tenue dans la salle ordinaire des sessions du conseil, le neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, à dix heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

M. Joseph Urbain cultivateur du canton Joly propose secondé par M. Adolphe Pronost cultivateur du canton Joly que M. Damase Labelle cultivateur du canton Joly soit élu conseiller en remplacement de M. L. Saindon.

Proposé par M. Léonard Boivin cultivateur du canton Joly secondé par M. Noéfrian Rault hotelier du canton Joly que M. Flavien Renaud Blanchard marchand du canton Joly soit élu conseiller en remplacement de M. F. Lacroix.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée suivant l'article 310 du code Municipal de la Province de Québec et ayant été mis en nomination deux conseillers devant remplacer les deux conseillers sortant de charge, M. Flavien Renaud Blanchard marchand du canton Joly et M. Damase Labelle cultivateur du canton Joly sont élus conseillers par acclamation pour la dite municipalité du canton Joly.
Donné au canton Joly ce neuvième jour de janvier 1893

J. Béginot, Président d'élection.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

je, Flavien, Renaud, Blanchard marchand
du Canton Joly, ayant été élument nommé
conseiller de cette municipalité, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me sait en aide.

Assermentation le vingt-huitième jour de Janvier 1893 par devant moi }
le sursigne secrétaire-trésorier } J. E. Blanchard
J. B. Gagnon secr. trés.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

je Damase Labelle cultivateur du Canton
Joly, ayant été élument nommé conseiller
de la saido cette municipalité, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me sait en aide.

Assermentation le vingt-huitième }
jour de Janvier 1893 devant } Damase Labelle
moi le sursigne secrétaire } Conseiller
Trésorier }
J. B. Gagnon secr. trés.

197

Province de Quebec
Municipalité du Canton de l'oly

Le Fabriquant Renard Blanchard ayant été
dument nommé maire de cette municipalité
jais serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi qu'
Dieu me sait en aide }
Assurément ce sixième jour } M. R. Blanchard
de Février 1893 par devant } Maire
mais le sans signe }
M. Bignan Secrétaire.

Province de Quebec
Municipalité du Canton de l'oly

Le Joseph, Avile Bignanec ayant été
dument nommé maire de cette Secrétaire
Trésorier de cette municipalité jais serment
que je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
Dieu me sait en aide.
Assurément ce jour } M. Bignanec
de Février 1893 par devant } Secrétaire
mais sans signe }
M. R. Blanchard
Maire.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

6 Février 1893 A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le ^{septième} jour de Février mil quatre cent quatre vingt-trois conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: M. M. les conseillers L. Martin, E. Mellyaux, D. Labelle, T. David; F. R. Blanchard Oct. Paillé, formant le quorum sans la présence de M. le maire. L. Martin
Il a été statué et résolu par resolution du conseil comme suit:

Proposé par M. D. Labelle secondé par M. T. David que M. F. R. Blanchard soit nommé maire pour la dite municipalité du Canton Joly

Adopté unanimement

Proposé par M. E. Mellyaux secondé par M. D. Labelle que M. J. A. Bigorneau soit nommé et engagé comme secrétaire-bibliothécaire au prix de quarante piastres (\$50.00) pour l'année depuis le 1^{er} Janvier 1893 jusqu'au 31 Décembre 1893.

Adopté unanimement.

Proposé par M. E. Mellyaux secondé par M. D. Labelle que M. J. A. Bigorneau secrétaire-bibliothécaire a rendu ses comptes tel que voulus par la loi pour l'année finissant au 31 Décembre 1892.

Adopté unanimement

Proposé par M. L. Martin secondé par M. D. Labelle que il soit payé à la société d'imprimerie de blanches lettres de Waterloo, sur présentation du compte la somme de deux piastres et huit centimes (\$2.08)

Adopté unanimement.

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
Oct. Naucler que M. le Secrétaire-Trésorier soit
requis d'écire à l'inspecteur du revenu M.
Symes pour savoir à quai s'en tient sur
les pavements arrières que la dite Municipalité
soit au gouvernement de la Province.

Adopté unanimement

Proposé par M. D. Labelle secondé par M.
A. David que M. le Maire et M. le Secrétaire
soit requis d'emprunter une somme de
\$174.17. soit de la banque, soit de quelques particuliers.

Adopté unanimement

Proposé par M. A. David secondé par M. C.
Martin que M. le Secrétaire-Trésorier pré-
pare un règlement à l'effet de faire déposer
une taxe générale sur tous les biens fonds de la
municipalité pour payer les dettes contractées et
à être contractées.

Adopté unanimement.

F. R. Blanchard

J. B. Gagnon Sec. Trés. J. Ware,

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

6 Mars 1893

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-treize à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire F. R. Blanchard et Messieurs les conseillers Oct. Paillé, E. Godard, C. Martin, T. David, D. Labelle; E. Milliau, formant un quorum sous la présidence du M. le Maire.

Il est statué et arrêté que le conseil arrête et statue par résolution du conseil comme suit: M. E. Milliau propose secondé par M. E. Godard que M. F. R. Blanchard maire et M. J. A. Bigorneau secrétaire trésorier en leur qualité respectives soient autorisés à signer un billet de cent cinquante piastres en faveur de M. T. L. Plauffe avec les conditions les plus faciles possibles.

Adopté unanimement

Proposé par M. Oct. Paillé secondé par M. D. Labelle que le règlement N° 5 soit adopté, règlement pourvoyant à l'imposition d'une taxe aux pauvres de soixante et huit cent francs dans le cent piastres formant un montant de deux cent quatre-vingt-deux francs et sursauts et huit cent francs, cette taxe étant basée sur le rôle d'évaluation de cette municipalité en force maintenant pour payer les dettes de la dite municipalité à savoir:

8152.00 cent cinquante deux piastres pour emprunt au profit de T. L. Plauffe

\$24.17 - vingt quatre piastres et dix sept cent trois francs
emprunt à un paroisse aux Commisaires d'école
\$36.00 - trente six piastres pour fonds de bâtière et pierre
\$10.60 - dix piastres et soixante quatre francs causés
de Cambie.

\$25.92 - vingt-cinq piastres et quatre vingt-douze
cent trois francs billet à H. Geroux ex. Secr. trés.

Adopté unanimement

Proposé par M. E. Godard secondé par M.
Oct. Nault qm. il suit allait une somme de
vingt-cinq centimes pour signification d'un
avis aux retardataires, abrogeant la résolution
qui allait cinquante centimes pour signification
d'un avis aux retardataires.

Adopté unanimement

Proposé par E. Godard secondé par M. Oct. Nault
qm. M. Pierre Nault; Pierre Marimer; Ernest
Reinard aux élections estimées pour la
Municipalité du Canton de l'Isle

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Nault secondé par M. F.
David que M. P. L. Forget soit nommé inspecteur
de la Municipalité du Canton de l'Isle

Adopté unanimement

Proposé par M. E. Godard secondé par M.
Oct. Nault que M. E. Therrien père soit nommé
inspecteur pour l'arrondissement N° 1; M.
Moise & Pierre pour l'arrondissement N° 2;
M. F. Filiault pour l'arrondissement N° 3;
M. H. Parant pour l'arrondissement N° 4;
M. U. Brasseur pour l'arrondissement N° 5;
M. J. A. Urbanski & Brassard pour l'arrondissement N° 6
Inspecteurs Agraires. — M. M. Hartenac Millyjau et C.
Lampron

Gardien d'enclôtures. — M. Adolphe Prost

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Paquet secondé par M. G.
Godard que le bureau du Secrétaire - Trésorier
soit établi à la maison de J. A. Bigorneau Secrétaire
Adopté unanimement.

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
Oct. Paquet que le Compte présenté par M.
P. Paquet inspecteur de marine de l'arrondisse-
ment N° 5, pour la construction du pont sur
le lac N° 1 rang 6 soit accepté et que M. J. A.
Bigorneau Secrétaire - Trésorier soit autorisé à
faire la répartition du cent de ce pont et en
faire la collecte.

Adopté unanimement.

Règlement N° 5 Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

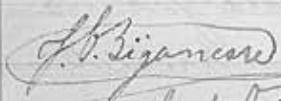
A une session générale du Conseil municipal
du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des
sessions le sixième jour de Mars mil huit-
cent quatre-vingt trois à deux heures de l'après
midi conformément aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec à laquelle
session sont présents M. le Maire T. R.
Blanchard et M. M. les conseillers Oct.
Paquet, C. Godard; C. Martin; T. David; D.
Labelle; C. Millyans formant un quorum
du conseil sans la présence de M. le Maire.
Il est par les présentes statué et ordonné, et ce
conseil maintenant statué et ordonné par
règlement comme suit:

Règlement N° 5

Règlement pour autoriser la municipalité du
Canton Joly à prélever une taxe de deux cent

quatre-vingt-dix huit piastres et soixante
et huit centimes (\$298.68) formant un taux
de soixante et huit centimes dans le cent piastres
pour payer la balance des dépenses pour l'année
1892 et les dépenses pour l'année 1893 tel que
détallées dans le dit règlement; savoir:

- \$152.00 = Cent cinquante deux piastres pour emprunt
Avifaire à F. X. Plante
- \$ 24.17 = Vingt-quatre piastres et dix-sept centimes
pour emprunt Avifaire aux Commisaires des est.
\$ 36.00 = Trente-six piastres pour fonds de bâtière
et furets
- 10.60 = Dix piastres et soixante centimes pour
Conseil de Cantier
- 25.91 = Vingt-cinq piastres et quatre-vingt-onze
centimes pour billet à H. Léonard ex-set. b*is*.
Qu'il soit statué et ordonné par ce dit conseil
qu'une taxe générale de deux cent quatre-vingt
dix huit piastres et soixante et huit centimes
formant un taux de soixante et huit centimes
soit imposée sur les immeubles de la dite
municipalité du Canton Joly, suivant le rôle
d'évaluation actuellement en force pour le
financement du dit conseil payable le au avant le
vingtième jour d'avril prochain au secrétaire
trésorier de la dite municipalité du Canton
Joly, à son bureau conformément aux
dispositions du Code Municipal.

set. b*is*.



Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

A une session général du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ardennaise des sessions le quatrième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-neuf à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Mairieur le maire F. B. Blanchard et M. H. les conseillers L. Millijam, L. Godard; Oct. Pantel formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Huit ottobre et ardonne et ce conseil statut et ardonne comme suit:

Proposé par M. L. Millijam secondé par M. L. Godard que deux bennes pour vendre des ligneurs étrangers en détail soient accordés, l'une à M. Napoléon Pantel et l'autre à M. J. B. Berthiaume et que M. le Maire F. B. Blanchard et M. le secrétaire trésorier J. Bigarreau soient chargés en leur qualité respective, de signer le certificat régis par la loi pour délivrer la permission de vendre des ligneurs étrangers en détail dans le village de la Schule aux Brugnais, canton Joly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Pantel secondé par M. L. Millijam que la séance du conseil soit levée.

Adopté unanimement.

 F. B. Blanchard

 Maire

J. B. Bigarreau
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

5 Juin 1893

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquième jour de Juin an et huit cent quatre-vingt-neuf à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers D. Labelle; C. Martin; L. Millegauve, F. David, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.
Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit:

I M. D. Labelle propose secondé par M. F. David que au gré M. Maire S^r Pierre est devenu insalvable comme Caution du Secrétaire-trésorier J. A. Biganee il soit remplacé et que M. le Maire F. R. Blanchard soit autorisé en sa qualité respective à radier l'hypothèque attachée sur la propriété de M. Maire S^r Pierre; et que M. Alphonse Belanger soit accepté comme caution au lieu du dit J. A. Biganee il place de M. Maire S^r Pierre que la propriété du dit Alphonse Belanger et celle du dit J. A. Biganee soit hypothéquée conjointement pour la somme de \$ 400.00 et que M. le Maire soit reçus d'accepter le dit cautionnement.

Adopté unanimement

II M. F. David propose secondé par M. D. Labelle que M. M. les inspecteurs soient autorisés de faire la visite des chemins sans leur contrôle, que ils peuvent de faire construire des gardes corps aux endroits perilleux, de mesurer les chemins pour que les rues aient 26 pieds et les chemins de front 36 pieds mesure française et de faire rapport de leurs traverses aux prochain

conseil.

Adopté unanimement

III

M. L. Milliaure propose secondé par M. D. Labell que le rapport de M. P. E. Target auditeur des comptes de la municipalité du Canton poly ferme soit accepté et que ce rapport soit la base du rapport prochain lorsque il sera demandé par le conseil et que la somme des deux piastres soit payée au dit auditeur pour le dit rapport présenté à une assemblée du Conseil Commune le 5 juin 1893

Adopté unanimement.

IV

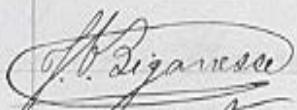
M. F. David propose secondé par M. L. Milliaure que la réunion soit ajournée au prochain terme.

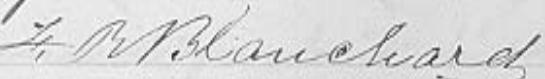
Adopté unanimement.

V

M. L. Martin propose secondé L. Milliaure propose secondé par M. Octave Pantel que les résolutions passées à la séance du 5 avril dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.


H. Bigras
Secrétaire.


J. M. Blanchard


J. M. Waine
Maire.

Province de Québec
Municipalité du Canton de Joly

3 juillet 1883. A une session générale du Conseil municipal du Canton de Joly tenu à la salle ordinaire des séances le treizième jour du mois d'août mil huit cent quatre-vingt-trois à dix-sept heures du soir, après avoir comparément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire H. R. Bedard et M. M. les conseillers L. Martin, L. Mellyon, Oct. Nantel, D. Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est arrêté et statué et ce conseil arrête et statue comme suit :

I

M. L. Martin propose secondé par M. L. Mellyon que les résolutions suivantes à la séance du 5 juin dernier soient acceptées et signées.

Adoptée unanimement

II

M. Oct. Nantel propose secondé par M. Damase Labelle que M. Jeremy Bairin soit accepté comme caissier du bistro-tresorier de la Municipalité du Canton de Joly à l'abandon au lieu et place de M. Alphonse Belanger et que les propriétés du dit Jeremy Bairin et du dit J. A. Bijanous soient acceptées par ce conseil et soient hypothéquées conjointement pour la somme de \$1400.00 et que M. le Maire soit chargé d'accepter le dit cautionnement.

Adoptée unanimement

III

M. Oct. Naucler proposa recommandé par M. C. Martin que l'arrondissement N° 6 soit subdivisé en trois arrondissements connus sous le nom de arrondissement N° 6 A comprenant les lots N° 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14/12, 3/4/2 du rang G. Les intérêses devant paraître et entretenir la main Brassard.

L'arrondissement N° 6 B, les lots N° 13/4, 1/2/5 Sud, 1/2/5 Nord, 16, 17 du rang G et 15 du rang H. Les intérêses devant entretenir le chemin de la manègère marins la frontière du lot N° 21 et ces chemins seront sous le contrôle de M. Jules Brassard inspecteur.

L'arrondissement N° 6 C comprend les lots N° 34, 39, 27, 28, 35; 33, 32, 3, 30, 1/2/25, 1/2/23, 1/2/28 Sud, 1/2/23, 1/2/24, 1/2/29 Nord, 26, 3/4/24, 25, 1/1/24, 23, 22 du rang H. Les intérêses devant paraître et entretenir la main Bertrand, le chemin de front des lots qui touchent à la grande ligne de la Minerre et la maine partant du chemin de basse du lot N° 33 du rang H jusqu'au cardan du rang I et la frontière du lot N° 21 du rang H. Ces chemins seront sous le contrôle de M. Jos. Urban inspecteur.

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. Oct. Naucler recommandé par M. C. Martin que la réclame soit aggrandise au prochain terme.

Adopté unanimement.

J. P. Blanchard

Meilleur

J. P. Bigaud

Lect. pris.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

17 Aout 1813

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly convoquée par M. F. R. Blanchard Maire et tenu à la salle ordinaire des sessions le jeudi, à deux heures de l'après midi le dix-septième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-trois conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers Oct. Nault; L. Mellyjaire; L. Martin; F. David; D. Labelle formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. le Maire; l'autre Conseiller L. Gédard étant absent ayant, après vérification peu avérée de la convocation de cette session.

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue comme suit:

I Profosé par M. L. Martin secondé par M. Oct. Nault que les résolutions passées à la séance du 3 juillet dernier soient acceptées et signées.

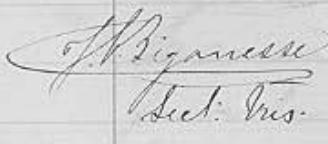
Adopté unanimement

II Profosé par M. L. Mellyjaire secondé par M. D. Labelle que le rôle d'évaluation de la Municipalité du Canton Joly pour l'année 1813 soit examiné et tenu.

Adopté unanimement

III Profosé par M. Oct. Nault secondé par M. F. David que la séance du conseil soit levée.

Adopté unanimement

 
Oct. Nault F. R. Blanchard
Maire.

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

4 Sept. 1893

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly convoquée pour tenir à la salle ordinaire des sessions lundi le quatrième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle assuré sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers Octave Paquet; Thérèse Millyans; Damase Labelle, François Paquet formant le quorum sans la présence de M. le maire

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

I M. Thérèse Millyans propose secondé par M. Damase Labelle que les résolutions faites à la séance spéciale du 17 Aout dernier soient acceptées et signées et que le rôle d'évaluation tel qu'amendé et revisé à la dit-séance spéciale soit mis en place.

Adoptée unanimement.

II M. Damase Labelle propose secondé par M. François David que la somme de huit piastres (\$8.00) soit accordée et payée à J. A. Bigras secrétaire-trésorier comme être dans la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1893 et que la somme de deux piastres (\$2.00) lui soit aussi accordée et payée pour copie brise du dit rôle d'évaluation tenue au secrétaire provincial.

Adoptée unanimement

III M. Thérèse Millyans propose secondé par M. Damase Labelle que M. G. Tilia Brault soit autorisé

à recevoir les travaux de la construction de la clôture
de la mairie du village et que sur le rapport du
dit M. F. Trilhault la somme de \$ 41. 00 soit
payé à l'entrepreneur M. Hartane Milliaire et
que M. le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à collecter
la dite somme de \$ 41. 00 sur les intérêses de
l'arrondissement N° 3 du Canton Joly.

Adopté unanimement

IV

M. François David propose secondé par M.
Vienne Milliaire que le conseil prenne con-
naissance de certains documents présentés par
M. G. H. Garden Ing. en chef du chemin de fer de
Montréal et Occidental relatives à la déviation
de certains chemins qui longent la voie du chemin
de fer de Montréal et Occidental, dans le Canton
Joly.

Adopté unanimement

V

M. Nantel Octave propose secondé par M. Damase
Labelle que la résolution présentée par M. G. H.
Garden Ing. C. en chef du chemin de fer de Montréal
et Occidental soit acceptée et homologuée par ce
dit conseil tel que votée par la dite résolution
et les dits plans restant en record au bureau
du dit conseil et que la dite résolution soit
inscrite dans le livre de délibérations de ce
conseil.

Adopté unanimement

VI

M. Octave Nantel propose secondé par M.
Damase Labelle que les déviations des chemins
publics à travers les lots N° 27 et 28 rang A,
N° 1 et 2 rang D et N° 4 rang D Canton Joly
nécessaires par la construction de la clôture
du lot 28 rang A et que manifester
les plans des dites déviations présentés par
l'ingénieur en chef G. H. Garden soient et
soient par le présent autorisés par ce conseil

a être construit suivant les dts plans, lesquels
plans sont déclarés homologués par cette resolution
Adoptée unanimement -

VII M. Octave Nault profose seconde par M. François
David que la somme de \$1.50 soit accordée et
payé à M. F. R. Blanchard pour travaux de repare-
ment fait au pont de la 1^{re} rivière Range sur la
lèvre droite aux Brégançais, sur exempli presenti.

Adoptée unanimement -

VIII M. Octave Nault profose seconde par Thérèse
Mellymore que la séance soit levée.

Adoptée unanimement -

F. R. R. Blanchard

J. B. Gauvreau

D. Mire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

6 Nov. 1893

À une session du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le deuxième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-treize à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire F.R. Blanchard et M. M. les conseillers Octave Nantel, F. David, Damase Labelle, formant le quorum pour la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil ordonne et statue par résolution comme suit :

M. François David secondé par M. Octave Nantel que les résolutions passées à la séance générale du 4 septembre dernier sont acceptées et signées par M. le Maire et contre-signées par M. le Secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. Octave Nantel que les comptes présentés par M. Jules Brassard inspecteur de voirie soient acceptés; ainsi; L. arrondissement N^o 6 A \$20.00; Arrondissement N^o 6 B, 21.25; Damase Brassard \$5.00; M. le Maire \$5.00 et que le Secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter ces montants.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Damase Labelle que M. F.R. Blanchard Maire, M. Octave Nantel et M. Charles Martin soient reçus de voir à la construction des aronds-ponts d'en faire l'estimation de cette ouvrage le plus à propos et faire

leur rapport au prochain conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M. Darnare Labelle secondé par
M. François David que M. le Maire soit
requis de préparer une requête demandant au
gouvernement de construire les abords du pont
sur la chute de la Rivière rouge et que M. F.
P. Blanchard soit chargé de aller aux frais de
la municipalité, presenter la dite requête à
l'assemblée législative en session.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Darnare Labelle secondé par
M. François David que la session soit mise

Adopté unanimement.

F. W. Blanchard
Avec honneur P. Bignoussac Sec. Sec. Maire

Aux honorables Ministres de la Province
de Québec, en session

Honorables Messieurs

Nous le Maire et M. M. les Conseillers
municipaux du Canton de Goly, Comté d'Ottawa
exposent humblement à votre considération
et plus particulièrement à celle de l'honorable
Laurie Beaubien, ministre de l'Agriculture et
de la Colonisation, que les abords de chaque côté
du pont construit sur la Rivière Rouge à la
chute-aux-Braguais sont dans un état très
dangerous pour les voyageurs et sont trop
dispendieux à réparer puisque le coût de la construction
s'éleverait à trois cents piastres chacun des abords
et que la Municipalité est trop pauvre pour les
reconstruire à ses frais.

217

A ces causes nous vous prions de bien
veuillez nous donner une aide pour la
construction des dits abords et nous fournirons
notre bonne part en bâti & R. &

Le plus humblement suivis nous espérons
de vous.

J. A. Blanchard
Officier en chef. D. Maine

Province de Québec
Municipalité du canton Joly

4 Dec. 1893

À une séance générale du conseil municipal du canton Joly, tenue à la salle ordinaire des séances le quatrième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents: M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers C. Martin; D. Labelle; T. David formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et résolu statut et ordonne les résolutions comme suit:

I

M. Damase Labelle propose secondé par M. François David que les résolutions jasées à la séance générale du 6 Novembre 1893 soient acceptées et signées par M. le Maire et contre-signées par M. le Secrétaire-Trésorier

Acceptées unanimement

II

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. François David que M. M. F. R. Blanchard; Oct. Vaillant et C. Martin soient ~~exempt~~ de faire un rapport au sujet de la construction des abords du pont sur la "Chute", à Mme le Gouvernement fait construire les dits abords à ses frais et dépense.

Adoptée unanimement.

M. Charles Martin propose secondé par M. Damase Labelle que le compte de M. F. R. Blanchard Maire, au montant de \$14.00, pour frais de voyage à Québec pour présenter une requête demandant que les abords du pont sur la "Chute"

sainte eust bûti à ses propres frais, soit accepté et lui soit payé.

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. François David que M. le Secrétaire-trésorier du Conseil de Comté soit chargé d'écrire au Secrétaire-Traiteur du Conseil de Comté pour obtenir les contrôts de vente des lots N° 7, 8 du rang lettre A.

Adopté unanimement.

V

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. Damase Labelle que les lots de M. P. L. Mathieu pour le montant de \$ 43.71 et les lots de M. Th. Brison pour le montant de \$ 25.30 soient vendus mis en vente au conseil de Comté.

Adopté unanimement.

VI

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. Charles Martin que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. P. Volckaert

J. P. Guayesse
Sect. Trés.

J. Maire